

Commission des interventions Séance du 13 octobre 2023

Décision CDI n°2023-17

Augmentation de l'enveloppe de l'appel à projets Atlas de la biodiversité communale 2023

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ Vu le décret du 5 juin 2023 portant nomination du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ Vu la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ Vu le Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 18 janvier 2022 ;
- ▶ Vu le Programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n° 2022-25 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 ;
- ▶ Vu la délibération n° 2022-39 du 18 novembre 2022 de la commission des interventions de l'OFB approuvant le lancement de l'appel à projets Atlas de la biodiversité communale 2023 ;
- ▶ Vu le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1:

La Commission des interventions approuve l'augmentation de 2 600 000 € du montant maximum de la contribution financière de l'OFB à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » pour 2023, approuvé par la délibération n° 2022-39 du 18 novembre 2022 susvisée.

L'enveloppe financière maximum allouée à cet appel à projets s'établit donc au total à 7 600 000 €.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat de la
Commission des interventions,



Denis CHARISSOUX

La Présidente
de la Commission des interventions,



Sandrine ROCARD